

RASTEAU

BULLETIN MUNICIPAL n°50 Mars 2023



Chères Rastellaines, chers Rastellains

Je tiens à commencer cet éditto en vous remerciant, encore une fois, chaleureusement pour votre présence nombreuse à la cérémonie des vœux du 7 janvier dernier. Cette soirée a été l'occasion de remercier le personnel communal, les associations du village et leurs bénévoles, les enseignantes de l'école et vous tous qui œuvrez et qui participez à l'embellissement et à la vie culturelle, sportive et sociale du village. Le début de l'année s'est poursuivi avec le repas des anciens qui a eu lieu le 23 février, repas offert par la municipalité. Là, aussi, un moment de détente, d'amitié et de solidarité. La journée a été joyeuse et l'après-midi dansante ! Les anciens sont la mémoire vivante du village et ils ont beaucoup à transmettre aux nouvelles générations.

À la suite de l'incendie de la salle de garderie, les travaux de réhabilitation ont été effectués avec, notamment, la remise à neuf de la toiture de la garderie et de la maternelle. C'est donc dans une garderie toute neuve et toute belle que nos chers enfants ont la chance d'être de nouveau accueillis depuis la rentrée des vacances d'hiver.

De plus, la commune de Rasteau aura la responsabilité d'organiser, le samedi 22 avril, la commémoration de la Stèle du Plan de Dieu. Cette cérémonie mettra à l'honneur cinq pilotes américains tombés pour la France en 1944 et rendra hommage au lieutenant Robert Duane Simpson abattu par l'armée d'occupation au-dessus de Rasteau. Pour l'occasion, un convoi de 7 véhicules d'époque (jeeps, half-tracks, GMC...) conduits et occupés par 17 personnes en uniforme sera présent.

Le printemps verra aussi l'organisation de la très belle Escapade des Gourmets. Cette promenade pédestre à travers la forêt et le vignoble rastellains, allie aux plaisirs de la randonnée la mise en valeur des vins du Crû Rasteau. C'est un rendez-vous incontournable de notre village. Alors, que le temps soit de la partie et que la journée soit belle !

Il y a quelques semaines, a lieu une réunion publique concernant la création d'une micro-crèche intercommunale sur notre commune. Cette micro-crèche va apporter une réponse supplémentaire aux besoins des familles, notamment dans le secteur ouest de notre territoire qui enregistre une importante poussée démographique. Cette micro-crèche pose une nouvelle pierre à l'édifice que nous devons mettre en place pour le bien-être des enfants et de leurs familles dans notre intercommunalité.

Pour finir, je me réjouis de l'ouverture d'un nouveau commerce, à savoir une coiffeuse et une esthéticienne qui se sont installées dans les locaux de Jérôme Brun.

Je vous souhaite à toutes et à tous un agréable printemps, prenez soin de vous.

Laurent ROBERT, Maire.

LES VŒUX DU MAIRE

Après deux ans d'interruption pour cause de covid, le 6 janvier dernier, Mr le Maire conviait rastellaines et rastellains à la traditionnelle cérémonie des vœux dans la grande salle du CLAEP. C'est aussi à son invitation que Mme Sophie Rigaut, conseillère départementale, Mr Jean Baptiste Blanc, sénateur et Mr Jean-François Perilhou, président de la Communauté de commune Vaison-Ventoux et maire de Vaison, assistaient à cette manifestation. Etaient également présents plusieurs maires des communes voisines, les gendarmes de Vaison-la-Romaine, des militaires de la base d'Orange et les sapeurs-pompiers du SDI intercommunal.



Laurent Robert, entouré de tout le conseil municipal, après avoir souhaité la bienvenue à toutes et à tous, a entamé son discours par un petit retour sur l'année écoulée, rappelant les réalisations et les actions menées par la commune en 2022. Puis il a évoqué les projets pour 2023, soulignant qu'actions passées et projets à venir devaient, bien souvent, leur aboutissement à la collaboration étroite avec ses invités. Il a, enfin, présenté ses vœux à toute la population rastellaine.

Après une brève intervention de chacun des invités, les quelques 180 personnes présentes se sont retrouvées autour d'un apéritif dinatoire dès plus convivial et ont échangé en levant le verre à la nouvelle année (avec modération bien sûr)

B.B.

LE TRADITIONNEL REPAS DES « ANCIENS »

Le jeudi 23 février, près de 70 personnes s'étaient inscrites au repas qu'offre, traditionnellement, Mr le Maire aux « Anciens ». C'est, toujours, dans la grande salle du CLAEP qu'étaient dressées les tables. Après deux ans de suspension, il était grand temps de renouer avec une coutume fort appréciée de tous.

Laurent Robert, entouré de quelques membres du conseil municipal, a accueilli ses invités, souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Dans son discours, il a rappelé son attachement à ce type d'événement et l'importance de la place qu'occupe, dans notre tissu social, une génération pleine d'expérience et de sagesse.

Le repas fut fort apprécié et, le dessert servi, place fut faite aux danseurs.



UNE BIEN BELLE JOURNEE EN SOMME !!!

B.B.

REOUVERTURE DE LA GARDERIE



Mr le Maire l'a évoqué dans son éditorial Après la forte émotion causée par l'incendie de leur garderie, en novembre dernier, les enfants des petites sections ont retrouvé le sourire dans une belle salle toute rénovée. Ils y ont vite repris leurs jeux et leurs habitudes



MISE EN ROUTE D'UN BEAU PROJET A RASTEAU : LA MICRO-CRECHE

Le vendredi 17 mars s'est tenue une réunion publique concernant la construction de la future micro-crèche, à Rasteau, impasse du stade. Pour l'occasion Laurent Robert, notre maire, recevait le président de la Communauté de commune, Mr Perillou, Mme Chantal Fritsch, vice-présidente en charge de la petite enfance, Mr Roger Rossin, maire de Cairanne et l'équipe technique et administrative de l'intercommunalité concernée par le projet.

Après un bref discours de bienvenue de Laurent Robert, Mr Perillou a mis en avant les besoins en matière d'équipements de la petite enfance et notamment le nouveau maillage territorial qui a enregistré une poussée démographique dans la partie ouest de notre territoire. Ces nouveaux besoins ont amené la communauté des communes à envisager la création d'une structure pour les tous petits. La commune de Rasteau répondant aux critères adaptés à ce projet, lui a apporté le terrain libre dont elle dispose à côté du stade.

Mme Fritsch a, pour sa part, expliqué l'esprit du projet qui accueillera 12 enfants sur 173 m³ dans un secteur où se trouve déjà la Maison de Santé. La construction de cet établissement atteindra la somme de 600.000 € à laquelle la CAF a notamment contribué.

Ce sont les architectes du cabinet Ecoarchi de Bollène qui ont été retenus pour ce projet et qui l'ont présenté. Mur pisé, toit végétalisé, structure bois, panneaux solaires, récupérateurs d'eau de pluie et puits de lumière à ouverture temporisée, tout concourt à faire de ce bâtiment un modèle écologique parfaitement intégré à notre région.

Reste qu'il faudra trouver un nom à cette micro-crèche et pourquoi pas « l'oustaou deï pitchouns » comme nous l'a suggéré Laurent Robert ?



L'ESCAPADE, C'EST POUR LE 28 MAI

L'Escapade des Gourmets, la manifestation phare de l'association Terres de Lumière, proposera son édition 2023, le dimanche 28 mai prochain. Elle attend ses quelques 2000 participants sur les 6 kms de parcours dans notre belle campagne rastellaine. Comme à son habitude, elle proposera aux participants des bons vins qui accompagneront les pauses repas. Différentes animations émailleront ce parcours. Cette année le montant de la participation est fixé à 45€ pour les adultes et 25€ pour les enfants(-16 ans). Les inscriptions démarrent le 1^{er} avril et se font uniquement en ligne sur le site : terres-de-lumiere.com . site sur lequel vous trouverez tous les détails sur les modalités d'inscription.



LE MILLESIME 2023

Mais pour que ces Escapades se déroulent parfaitement il faut bien sûr un bon vin comme on sait le produire à Rasteau, alors allons faire un tour du côté de nos viticulteurs.

Ce n'est qu'à partir du premier trimestre de l'année que l'on peut dresser un premier bilan du millésime précédent. Ainsi, les informations chiffrées nous sont données par la Cave Coopérative et par le Syndicat des Vignerons :

« Aujourd'hui, la cave de Rasteau produit pas moins de 9 appellations représentant au total 22 00 hl dont 55% de cru Rasteau. Depuis plusieurs années maintenant, la Cave n'a de cesse d'investir pour que celle-ci soit à la pointe. Un 3^{ème} quai qualitatif a vu le jour pour la réception de nouvelles appellations (Rasteau Bio et CdR Bio). Cette année, pas moins de 3 000 hl de cuverie existante feront peau neuve pour accueillir la nouvelle récolte. J'en profite pour saluer l'ensemble des coopérateurs qui, par leur travail et leur investissement, nous apportent une qualité de raisins remarquable qui permet, à notre maître de chai et au service amont, d'élaborer des vins d'exception »

Paul Girard



De son côté, le Syndicat des vigneron nous communique, aussi, quelques informations sur ce millésime 2022, produit par 69 opérateurs (dont 5 caves coopératives). Ainsi, les vins rouges dits «tranquilles» (c-à-d qui ne sont pas effervescents) représentent une superficie de 941,936 ha et une production de 32 741,56 hl, les vins doux naturels Rasteau pour 469,44 hl.



Selon l'œnologue, Nicolas Constantin, la vigne a une très grande résilience et malgré les conditions climatiques de 2022 (pluies faibles, gelées et fortes chaleurs en été) la vendange a été d'une belle maturité et d'un bon potentiel qualitatif. Les premiers raisins ont été coupés tout début septembre. Les vins rouges sont colorés et aux arômes de fruits rouges, de fruits secs et de garrigue. En Vin Doux Naturel Rasteau, là encore, le millésime sera très bon.

En ce qui concerne les futurs événements, 3 soirées « quand vin le soir » sont programmées (19,26 juillet et 2 août).

Mais à la satisfaction de tous, la « Nuit du Vin » revient le 14 août 2023 !

Emilie Rachenne

LE CARNAVAL REVIENT A RASTEAU

Ce retour nous le devons au comité des fêtes. Ce sont les jeunes et très dynamiques membres de l'association « La Rastellaine en Fête » qui ont eu l'excellente idée de ressusciter cet événement festif et convivial qui a été, par le passé, un moment privilégié pour notre village.

Une horde de Schtroumpfs, sous la houlette du Grand Schtroumpf, a accueilli les participants à cette soirée forcément et obligatoirement déguisée. Et bientôt, c'est une foule des plus hétéroclite qui s'est dirigée vers le bar. Les petits schtroumpfs se sont efforcés d'étancher, au plus vite, la soif d'indiens, de cow boys, d'émirs, de rockeurs ou de danseurs disco, de membres de divers ordres religieux parfois accompagnés d'un diabolin, de personnages tout droit sortis de jeux vidéo ou de dessins animés (dont une blanche neige à la chevelure rousse), de diseuse de bonnes aventures, d'un Ramsès sorti de son sarcophage et bien d'autres encore. Puis, ces mêmes petits êtres bleus ont servi un excellent repas à tous ces différents personnages qui avaient pris place autour de tables joliment décorées. Un plombier, nommé Luigi, a ensuite pris le micro et s'est improvisé animateur-chanteur en entonnant d'anciens refrains repris par l'assistance et nous a ensuite annoncé que Ramsès avait été élu « plus beau déguisement de la soirée ».



Enfin, place fut laissée aux danseuses et danseurs et la soirée s'est écoulée au son de la musique choisie par le D.J, choix très judicieux puisque des danseurs de toutes générations se sont retrouvés sur la piste.

Une bien belle soirée de fête comme on les aime à Rasteau et à renouveler absolument.

B.B

UNE BONNE ATTITUDE A ADOPTER POUR LA PLANETE

Concernant le stationnement, il est bon de rappeler certains articles du code de la route oubliés ou méconnus.

Ainsi l'article R 318-1 du code de la route stipule que les véhicules en stationnement doivent avoir leur moteur arrêté sauf en cas de nécessité notamment lors de mise en route à froid. Le non-respect de cet article expose à une contravention de classe 4 d'un montant minimum de 90€.

Or, nous constatons que cette obligation est très souvent ignorée par nos concitoyens pour différentes raisons : sur les parkings en allant chercher un produit chez un commerçant et surtout à l'arrêt des bus (parents attendant leurs enfants à la descente des transports scolaires).

Ne serait-ce que pour maintenir une bonne qualité de l'air, sans parler de la nuisance sonore que cela entraîne pour les riverains, respectons cet article du code de la route.

DEPLACEMENT D'UN ENCLOS DE BACS A ORDURES MENAGERES

Comme vous avez dû le constater, un nouvel emplacement pour les containers d'ordures a été aménagé sur la route de Cairanne jouxtant la station de lavage.

Ce nouvel enclos remplace donc celui qui était situé aux terrains de tennis, derrière le stade.

Par ailleurs le nombre de containers a été augmenté dans les enclos du stade et de la cave, route de Carpentras.

COMMEMORATION DU MEMORIAL DU PLAN DE DIEU

1/ UN PEU D'HISTOIRE

En ces temps particulièrement troubles, où la guerre secoue notre vieux continent et résonne à nos portes, cette commémoration revêt un aspect tout particulier. Elle nous rappelle le sacrifice de cinq américains qui ont donné leur vie pour leur liberté et pour la paix.

Ce mémorial du Plan de Dieu rend hommage aux pilotes morts pendant une opération aérienne au-dessus du Plan de Dieu, pendant la deuxième guerre mondiale.

Entre le 15 juin et le 13 août 1944, 5 pilotes de la 15^{ème} Air Force du 1^{er} et du 14^{ème} fighter group de l'USAAF furent abattus par la D.C.A. ennemie :

- Le 15 juin le lieutenant **Hugh B. Crandall**, le lieutenant **Harold V. Duggal** et le lieutenant **Warren E. Semple** ;
- Le 6 août le lieutenant **Robert D. Simpson** ;
- Le 13 août le lieutenant **Donald A. Tracy**.



C'est la mémoire de ces cinq combattants américains qui ont donné leur vie pour que la France, notre pays, reste un pays libre, que nous honorerons en ce samedi 22 avril 2023.

Mais rappelons, également, que des aviateurs français participaient à ce combat. Ainsi, le lieutenant **Roger Ancelet**, pilote de P-47 Thunderbolt, a été touché par la Flak (artillerie anti-aérienne allemande) lors d'un mitraillage des pistes de Caritat. Contraint de faire un atterrissage forcé à Orange et blessé, il sera fait prisonnier. Intransportable, il sera laissé aux bons soins des sœurs de l'hôpital d'Orange et sera libéré lors de l'entrée des troupes de la 3^{ème} division d'infanterie américaine dans la ville. Il reprendra, ensuite, du service et finira sa carrière comme colonel dans l'armée de l'air.

Le 27 mai 1944 à Courthézon, 10 aviateurs américains meurent dans le crash de leur bombardier B-24 Liberator

« Old Gran Dad's Dream ».

Le 31 juillet 1944, c'est l'avion du capitaine **Joseph Jallier**, pilote français des Forces Aériennes Françaises Libres, qui est touché par la flak sur le Plan de Dieu. Malheureusement, il se tua lors d'une tentative d'évacuation de son P-47 Thunderbolt à Malaucène.

Enfin, souvenons-nous aussi du lieutenant **Elmer Torgesen**, pilote de P-38, abattu par la flak de Plan de Dieu, blessé puis arrêté, il est déporté en Allemagne et libéré par la 3^{ème} armée du général **G. Patton**.

Précisons que, malheureusement, bien d'autres pilotes ont payé ce combat de leur vie dans notre région comme à Taulignan.

NE LES OUBLIONS PAS !!

B.B. (d'après des éléments communiqués par Mr Courtine)

2/DEROULEMENT DE LA CEREMONIE DU 22 Avril 2023

Au départ de Rasteau :

le convoi comprendra 7 véhicules (jeeps, half-tracks, GMC...) conduits et occupés par 15 personnes en uniforme d'époque, venant de Belgique et membres de l'association AAAO (Anything, Anytime, Anywhere, Bar nothing) ; plus 5 véhicules militaires restaurés par des passionnés locaux.

Rendez-vous sur place à 10h, au mémorial du Plan de Dieu, chemin de St Pierre sur la commune de Travaillan, l'arrivée se fait par la distillerie

Cérémonie à la mémoire des cinq aviateurs abattus par l'armée d'occupation commémorée par les 4 communes (Rasteau, Travaillan, Violés et Camaret sur aygues) en présence de plusieurs personnalités.

Coordonnées GPS : Lat. : 44.190.329

Long. : 4.938.342

11h Retour à Rasteau par le restaurant Côteaux et Fourchettes

11h30. Deuxième cérémonie sur la place de l'Apparent devant le monument aux morts et hommage renouvelé au pilote Robert Duane Simpson, en présence de ses descendants et des personnalités.





12h30 Apéritif offert par la Mairie et la Cave Coopérative de Rasteau.

13h Repas organisé par l'Association Sportive de Rasteau, au menu : paëlla au tarif de 18 € par personne sur inscription début avril auprès du bar « Chez Louis » ; le vin sera vendu par l'Association des Parents d'Élèves.

Cette cérémonie marquera un temps fort du calendrier des manifestations à Rasteau. Notons qu'au **retour** du convoi vers Rasteau les enfants pourront monter à bord des véhicules d'époque.

UN PARKING SERA MIS A LA DISPOSITION DES VISITEURS A RASTEAU
SON EMPLACEMENT SERA BALISE

B.B

LE COMPOSTAGE

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages du département devront **obligatoirement** avoir une solution de tri de leurs déchets biodégradables.

La commune de Rasteau, en collaboration avec l'intercommunalité, va donc mettre à disposition des composteurs collectifs pour les habitants n'ayant pas de composteur individuel ou la place pour en installer. Ainsi, selon l'article L 541-21-1 du code de l'environnement, les déchets biodégradables seront séparés du verre, des emballages et du reste de la poubelle différenciée.

Un premier site sera mis en place à cet effet, près du local technique municipal, derrière l'école (accès par la rue St Antoine) composé de 3 bacs accompagnés d'une signalétique explicative vous donnant la marche à suivre. Ainsi, le 1^{er} bac sera rempli de broyat végétal (feuilles, branches...), le 2^{ème} sera le bac de démarrage du compost dans lequel vous déposerez vos déchets biodégradables (papier, carton déchiré, cellulose, déchets de cuisine...), c'est-à-dire des déchets qui peuvent se décomposer sous l'action de petits organismes vivants. Il convient, ensuite, de recouvrir ces déchets d'une fine couche de broyat prélevé dans le 1^{er} bac. Il est important de ne pas jeter, dans ce 2^{ème} bac, les sacs plastiques dits biodégradables car ils ne remplissent pas leurs promesses. De même, les sacs oxodégradables, qui peuvent se fragmenter, sont à proscrire à tout prix. Le 3^{ème} bac sera à l'usage exclusif du référent de la mairie en charge du bon fonctionnement de l'opération.

Rappelons que les ménages, qui le désirent, peuvent faire l'acquisition d'un composteur individuel pour la somme de 25 € et le récupérer dans les locaux techniques de la CCVV, rue Gabriel Péri à Vaison.

Samedi 1^{er} avril, aura lieu, à la déchetterie Ste Catherine de Vaison, dans le cadre de la 10^{ème} édition nationale de compostage, une journée de sensibilisation, avec distribution gratuite de compost et vente de composteurs individuels.



COMMENT FONCTIONNE LE COMPOSTAGE COLLECTIF ?

SUR L'AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF OÙ 3 BACS SONT INSTALLÉS

3 ÉTAPES :

1. Je dépose mes déchets dans le bac de dépôt
2. Je les étale
3. Je recouvre avec du broyat

Bac de broyat



Bac de dépôt



Bac de maturation



A NOTER: Si les communes ont déjà un site de compostage collectif avec 1 bac, 2 autres bacs seront installés.

en3

B.B

LE BLASON DE RASTEAU

La communauté des communes Vaison-Ventoux regroupe des villages riches en histoire et patrimoine.

Rasteau n'est pas en reste et l'article ci-dessous, relatant les origines de son blason en atteste. Quelle est l'origine de ce blason ?

Faisons un peu d'héraldique, cette science qui étudie les armoiries. C'est l'*écu*, le bouclier des chevaliers du Moyen Age, qui est à l'origine des blasons. Et ils en ont gardé la forme. Cette manière de s'identifier a été adoptée par les villes et les villages.

Le dictionnaire des familles françaises dit qu'une famille de haute noblesse, dénommée « d'Albert de Luynes » possédait un blason identique à celui de Rasteau. La famille D'Albert serait d'origine florentine, et, chassée de Florence en 1397, elle serait venue s'établir dans notre région. Elle aurait, alors, francisé leur nom en Albert.

Le seigneur d'Albert habitant de « Tuletz » (Tulette) possédait des terres à Rasteau. Le dictionnaire de la noblesse recense une famille Alberty (renommée Albert) dont le descriptif du blason est strictement identique à celui de Rasteau.

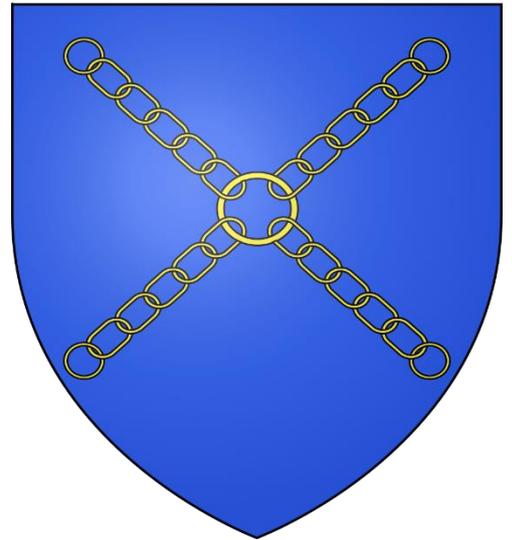
Les chaînes qui sont reliées à un anneau central semblent expliquer que la famille est éclatée en plusieurs branches, toujours unies par des liens solides : les Albert d'Ailly, les Albert de Giudice, les Albert de Luynes, les Albert de Catania, les Albert de Cassilhac et d'autres peut-être.

En 1848, le préfet de Vaucluse demande aux villes et communes de lui transmettre leur blason. Peu de communes s'exécutent, sauf Rasteau qui semble l'avoir fait. Et c'est en 1980 que le Président du Conseil Général de Vaucluse oblige chaque commune à transmettre son blason.

A nouveau, Rasteau s'exécute et transmet le blason actuel qui est, ainsi, définitivement officialisé.

Ce texte est un résumé des recherches effectuées par feu **Jean-Pierre Barnouin** et publié par **Gérard Roussot**, historien patenté de Cairanne. Vous pouvez vous le procurer en adressant un mail à georges.ollinger@gmail.com.

G.O.



LE CHEMIN DES CHAPELLES EN PAYS VENTOUX

Cette richesse historique et patrimoniale du territoire Vaison-Ventoux a inspiré un groupe de passionnés qui ont créé l'association « Le Chemin des Chapelles ». Son but est de révéler et mettre en valeur les chapelles en pays Ventoux, ces véritables richesses qui jalonnent notre territoire.

C'est par la randonnée que l'association veut faire découvrir aux amoureux de notre région ce patrimoine magnifique et intemporel. Elle a donc créé des circuits reliant des chapelles autour du Mont Ventoux.

A Rasteau la chapelle « Saint-Didier » et la chapelle « Notre Dame des Sept Douleurs », rebaptisée en 1932 « Notre Dame des Vignerons » font partie d'un des 7 circuits proposés. Il est intitulé « Les chapelles des Templiers ». Partant du village de Buisson, il rejoint Roaix et arrive à Rasteau (retour à la chapelle St Pierre de Buisson), en empruntant chemins et

vallons tout encore imprégnés de la présence des Templiers et des Hospitaliers qui y ont exercé leur idéal chevaleresque et monastique.

Une randonnée a été organisée le samedi 25 mars sur une boucle de 12 kms reliant la chapelle St Geniés de Cairanne à celle de St Didier à Rasteau, et a réuni une centaine de personnes. Notons que pour renouer avec la tradition, St Didier, patron du village, sera fêté dans sa chapelle le jeudi 18 mai, jour de l'ascension, à partir de 9h30.

Pour tous renseignements sur le chemin

Par mail : lechemin.paysventoux@gmail.com

Ou : Laurence Claquin responsable communication :

Au 06 62 11 82 36



Chapelle St Didier



Chapelle des Vignerons



DES NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

1-L'assemblée générale du **Comité des fêtes** « la Rastellaine en fête » a eu lieu le 15 février. Le président, Axel Goliard, et le bureau ont présenté un rapport budgétaire excédentaire, confirmant la bonne santé de cette association dynamique et très enthousiaste. Ils ont, ensuite, fixé les rendez-vous importants pour 2023. Tout d'abord la soirée carnaval du 25 mars, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Puis la fête votive qui, cette année, aura lieu les 7,8,9 et 10 juillet. Là encore tous les détails de cette manifestation vous seront dévoilés dans le numéro de juin de notre bulletin. Enfin, l'ensemble du bureau lance un appel aux personnes désireuses de s'impliquer au sein du comité des fêtes et recrute des bénévoles. Si vous êtes intéressés contactez le 06 89 37 33 73 ou par mail : schuimerclence@outlook.com

2-Le 9 mars ce fut le tour du club du 3^{ème} âge, **Détente et Loisirs**, de tenir son assemblée générale. Après un bref rappel des événements passés et des réunions et voyages à venir, la trésorière présentait le bilan financier qui, lui aussi, se trouvait être positif.

La présidente, Mme Choizat, remercia tous les membres pour leur très active participation, d'autant que le nombre d'inscrits au repas, qui devait suivre, frisait la centaine. Elle poursuivit en annonçant son départ de la présidence après deux mandats bien remplis. Ce grand moment d'émotion, partagé par tous, fut ponctué par des applaudissements nourris.

3-Le 24 mars, la commission « **Embellissements et patrimoine** » s'est réunie. Les membres ont fait le point des actions à mener pour rendre notre village encore plus attractif et fleuri. Puis, à la demande de tous, ont décidé d'une matinée « écocitoyenne » de nettoyage et désherbage des rues et ruelles, des murs et remparts et de la place. Une date a été fixée : le **vendredi 7 avril** rendez-vous à **8 h** sur la place de l'Apparent muni de gants et de couteaux (les sacs poubelles seront fournis). Cette matinée s'adresse à tous bénévoles amoureux de leur village.

4-Ce 24 mars encore à 18h30 a eu lieu l'assemblée générale de l'association « **Trait d'union** » gérant la bibliothèque municipale de Rasteau.

Sous la présidence de Magalie Piquet et en présence de Mr le Maire, de deux adjoints et d'un conseiller municipal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Après un rappel des événements partagés par petits et grands en 2022, la présidente a dressé un rapide état, en quelques chiffres démontrant la bonne santé de notre bibliothèque : 82 enfants inscrits, 160 lecteurs « actifs » adultes et surtout 26 nouveaux inscrits. Le tout représente 1571 livres prêtés.

Les livres disponibles : 1780 livres adultes et 780 livres pour enfants appartiennent à la bibliothèque et 2221 livres sont prêtés par la Bibliothèque De Prêt (BDP)

Les projets, à présent : 30 et 31 mars animation à l'école pour tous les élèves, différents ateliers avec pour thème la mer, atelier d'écriture et construction d'une histoire. Cette animation à l'initiative de Gladys sera menée par Sarah Lopez-Marmol.

Deuxième projet d'envergure, un salon du livre à Rasteau les 25 et 26 novembre 2023 sera porté par l'association Trait d'Union et mené par Gladys en collaboration avec la municipalité, le syndicat des vignerons, l'association Terres de

Lumière, l'intercommunalité et le département. Mais nous aurons l'occasion de revenir largement sur ce très beau projet culturel.

Une fois encore, comme les autres associations, Trait d'Union a présenté un bon bilan financier.

Et, avant de procéder au renouvellement du bureau, la présidente a annoncé sa démission et a proposé Gladys pour la remplacer ; proposition votée à l'unanimité.

DU NOUVEAU A LA MAISON DE SANTE DE RASTEAU

1-Mme Marion Granget, diététicienne-nutritionniste, s'installe dans les locaux de la M S R. sa méthode allie un suivi régulier, la prise de compléments alimentaires à base de plantes et la mise en place d'un plan personnalisé.

Téléphone : 06 19 49 79 90

2-Des studios mitoyens pour personnes âgées sont disponibles. Adaptés PMR et d'une superficie de 31 m², ils sont situés au sein de la Maison de Santé de Rasteau et accolés au centre paramédical.

Une grande pièce à vivre (kitchenette, coin salon, espace nuit), salle d'eau avec wc, jardin privatif au sud et place de stationnement composent ces studios. Ils sont disponibles dès le mois de mars.

Se renseigner au 04 90 70 92 80 ou par mail : secrétairesmedecinsrasteau@gmail.com

UNE INAUGURATION REUSSIE

Samedi 25 mars Marina Bouche avait convié l'ensemble des rastellaines et rastellains à l'inauguration de son nouvel établissement. L'esthéticienne du village a, en effet, emménagé dans de nouveaux locaux restaurés par Jérôme Brun.

Pour compléter son activité et pour offrir à nos habitants encore plus de services, elle a demandé à une jeune coiffeuse, Anaïs, de la rejoindre dans son nouveau salon. C'est donc à une double inauguration que nous étions conviés.

Tous nos vœux de réussite à ce duo.



Mon Instant Beauté, 14 rue de la Fontaine 84110 Rasteau. Tél : 06 98 42 17 05

LA PROPRETE DU VILLAGE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

STOP AUX DEJECTIONS CANINES ! SOYEZ MAÎTRE DE LA PROPRETE

Malgré les efforts du service technique, nos trottoirs, nos rues et notre place de l'Apparent sont encore trop souvent jonchés de crottes de chiens.

Rappel : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections du dit chien.

Coût de ces incivilités : 125 €



INFORMATIONS MUNICIPALES ... MARS 2023

Vous pouvez retrouver ces renseignements sur le site de la commune : www.rasteau.fr

DES NUMEROS A CONSERVER :

-Mairie tél. : 04 90 46 10 47 E-mail : mairie@rasteau.fr

Le secrétariat de la mairie vous accueille du lundi au jeudi de 8h à 12h (**fermé tous les après-midis**)

-Enlèvement des encombrants, les 1^{ier} et 3^{ième} mercredis du mois, prendre rendez-vous au : 07 52 06 24 94.

-Maison de Santé de Rasteau : 04 90 70 92 80 ou www.msp-rasteau.fr

-Gendarmerie de Vaison : 04 90 36 18 04 17 ou le 17

-Pompiers : 18 ou 112 par portable

-SAMU : 15

DES CONSEILS PRATIQUES :

Recensement citoyen

Dès l'âge de 16 ans, chaque français doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'Etat (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Le recensement se fait à la mairie de la commune de votre domicile.

Inscriptions sur listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales se font en ligne, à partir de 18 ans, sur le site : www.service-public.fr
Ce site vous permet, en outre, de savoir sur quelle liste vous êtes inscrit(e), de connaître l'adresse de votre bureau de vote ou votre numéro national d'électeur et de savoir si vous avez des procurations en cours.

Le P.L.U.

Vous pouvez le consulter en ligne sur le site de la mairie : www.rasteau.fr ou vous rendre sur le site www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

L'urbanisme

Vous pouvez faire vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne ; c'est simple et gratuit. Pour cela, il suffit de se rendre sur le site de la commune de Rasteau, rubrique la mairie, puis infos municipales et autorisation d'urbanisme.

Par ailleurs, pour tout dossier déposé depuis le 1^{ier} septembre 2022, vous devez obligatoirement effectuer sur le site www.impots.gouv.fr (service biens immobiliers) la déclaration générant automatiquement la taxe d'aménagement ; Cela concerne la construction, la reconstruction ou agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature (piscine, abri de jardin, extension...) Cette taxe est due par le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.

Rappel de réglementations

Cimetière :

Nous rappelons que selon l'article 47 du règlement intérieur du cimetière :

1/ toute construction additionnelle (jardinière, dalle de propreté, vases, plaques...) reconnue gênante par la Municipalité devra être enlevée.

2/la plantation d'arbres ou d'arbustes est interdite dans les allées et directement dans la terre. Ils devront obligatoirement être mis en pot et **ne pas prendre emprise sur les parties communes**; en cas de manquement au règlement, la Municipalité fera procéder à leur enlèvement.

Débroussaillage :

Nous vous rappelons que l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres , le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif) sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie. Elle est obligatoire dans les zones exposées au risque d'incendie.

Réglementation des feux en plein air :

Il est **strictement interdit** de brûler des déchets chez soi, que ce soit dans un incinérateur ou à l'air libre. Seul l'écobuage pratiqué dans le cadre d'une exploitation agricole est toléré

Demande de carte d'identité nationale

Vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site www.cni-fr.fr/ ou par rendez-vous dans les bureaux de la mairie de Sablet 38 route d'Orange 84110 Sablet. (délai 2 à 3 semaines)

Retour sur le tri :

TRIER C'EST PARTICIPER

Effet de serre, déforestation, couche d'ozone menacée, autant de fléaux qu'on ne peut plus ignorer. Trier nos emballages c'est participer, à notre niveau, à la préservation de notre environnement.

